

Avril 2018

Les décès des non-salariés  
agricoles à la suite d'un ATMP  
en 2014, 2015 et 2016  
onnées nationales

# LES DECES DES NON-SALARIES AGRICOLES A LA SUITE D'UN ACCIDENT DU TRAVAIL, DE TRAJET OU D'UNE MALADIE PROFESSIONNELLE EN 2014, 2015 ET 2016

## Données nationales

DIRECTION DES STATISTIQUES, DES ETUDES ET FONDS

**Directrice de la publication :**

Nadia JOUBERT  
[joubert.nadia@ccmsa.msa.fr](mailto:joubert.nadia@ccmsa.msa.fr)

Rédacteur en chef :

David FOUCAUD  
[foucaud.david@ccmsa.msa.fr](mailto:foucaud.david@ccmsa.msa.fr)

Département « Retraite - Famille - Observatoire  
des risques professionnels agricoles (ORPA) »

Thierry GRECH  
[grech.thierry@ccmsa.msa.fr](mailto:grech.thierry@ccmsa.msa.fr)

Étude réalisée par :

Katell GORVAN  
[gorvan.katell@ccmsa.msa.fr](mailto:gorvan.katell@ccmsa.msa.fr)

Mise en page :

Marie-Claude MASTAIN

Diffusion :

Claudine GAILLARD  
[gaillard.claudine@ccmsa.msa.fr](mailto:gaillard.claudine@ccmsa.msa.fr)

Nadia FERKAL  
[ferkal.nadia@ccmsa.msa.fr](mailto:ferkal.nadia@ccmsa.msa.fr)

# SOMMAIRE

<b>TABLEAUX ET GRAPHIQUES</b> .....	<b>3</b>
<b>Résumé</b> .....	<b>4</b>
<b>Introduction</b> .....	<b>5</b>
<b>1. BAISSÉ DES ATMP MORTELS CHEZ LES NON-SALARIES AGRICOLES EN 2016</b> .....	<b>6</b>
<b>2. LES ACCIDENTS DU TRAVAIL RESPONSABLES DE 94,2 % DE L'ENSEMBLE DES DECES SUR LA PERIODE 2014-2016</b> .....	<b>7</b>
<b>3. UNE MAJORITE D'HOMMES, CHEFS D'EXPLOITATION VICTIMES D'ACCIDENTS</b> .....	<b>8</b>
<b>4. L'UTILISATION D'UNE MACHINE, A L'ORIGINE DE PLUS D'UN ACCIDENT DU TRAVAIL MORTEL SUR QUATRE</b> .....	<b>9</b>
4.1 Quatre accidents mortels sur dix chez les éleveurs de bovins .....	11
4.2 Les deux cinquièmes des accidents entre 14 heures et 19 heures .....	12
<b>5. ACCIDENTS DE LA CIRCULATION ROUTIERE: 7,8 % DES ACCIDENTS MORTELS DE 2014 A 2016</b> .....	<b>12</b>
<b>Sources et définitions</b> .....	<b>13</b>
<b>Chiffres clés pour la période 2014-2016</b> .....	<b>15</b>
<b>ANNEXE CLASSEMENT DES ENTREPRISES ET DES EXPLOITATIONS AGRICOLES PAR ACTIVITES EXERCEES</b> .....	<b>16</b>

## TABLEAUX ET GRAPHIQUES

### LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 :	Nombre de décès sur les cinq dernières années.....	6
TABLEAU 2 :	Nombre cumulé sur la période 2014-2016 de décès selon le type d'accident et le statut de la victime .....	8
TABLEAU 3 :	Nombre cumulé sur la période 2014-2016 de décès selon le type d'accident et le sexe de la victime .....	8
TABLEAU 4 :	Nombre cumulé sur la période 2014-2016 de décès selon le type d'accident et l'âge de la victime .....	9

### LISTE DES GRAPHIQUES

GRAPHIQUE 1 :	Indice des ATMP mortels de 2004 à 2016.....	6
GRAPHIQUE 2 :	Répartition des ATMP mortels selon le type d'accident de 2014 à 2016 .....	7
GRAPHIQUE 3 :	Nombre d'accidents mortels du travail par cause de l'accident de 2014 à 2016 .....	10
GRAPHIQUE 4 :	Nombre d'accidents mortels du travail par secteur d'activité de 2014 à 2016 .....	11

Télécharger les données au format Excel : 

# Résumé

## **Sur la période 2014-2016, une centaine de non-salariés agricoles décèdent en moyenne chaque année des suites d'un accident du travail, de trajet ou d'une maladie professionnelle**

*Entre 2014 et 2016, en France métropolitaine, 308 décès de non-salariés agricoles, sont reconnus comme faisant suite à un accident du travail, un accident de trajet ou une maladie professionnelle (ATMP), soit une moyenne annuelle de 103 décès.*

*Il s'agit, pour une grande majorité des accidentés, de chefs d'exploitation masculins. Plus d'une fois sur quatre, le décès est dû à l'utilisation d'une machine, d'un matériel agricole ou d'un outil motorisé.*

### **Entre 94 et 114 ATMP mortels de non-salariés chaque année**

De 2014 à 2016, les non-salariés sont victimes de 308 ATMP mortels, dont 94 décès en 2014, 114 en 2015 et 100 en 2016. La quasi-totalité (94,2 %) sont des accidents du travail. Les accidents de trajet et les maladies professionnelles sont peu nombreux (2,9 % chacun). Les accidents routiers (travail et trajet) représentent 7,8 % du total des ATMP mortels.

### **Les chefs d'exploitation masculins très majoritaires parmi les victimes**

Les chefs d'exploitation représentent 94,8 % des décédés pour seulement 82,2 % des affiliés.

Les hommes représentent 95,8 % des décédés pour 71,1 % des affiliés.

Les 50-59 ans sont surreprésentés avec 44,2 % des décédés pour 35,8 % des affiliés.

### **Plus d'un accident du travail mortel sur quatre imputable à un contact avec une machine, un matériel agricole ou un outil motorisé**

Les décès survenus à l'occasion du contact avec une machine, un matériel agricole ou un outil motorisé sont les plus nombreux (27,6 % des décès). Ensuite viennent les suicides d'agriculteurs reconnus en lien avec des difficultés professionnelles ou financières, avec 15,9 % des décès, les accidents cardio-vasculaires, avec 12,4 % des décès, et les chutes avec dénivellation, avec 10,7 % des décès.

### **Plus de quatre éleveurs de bovins sur dix parmi les victimes d'accident du travail mortel**

Les éleveurs de bovins sont les plus concernés avec 42,1 % des accidents mortels du travail. Suivent les exploitants en cultures spécialisées (26,2 %) et les exploitants en cultures et élevage non spécialisés (10,0 %).

# Introduction

Cette étude sur les décès consécutifs à un accident du travail, de trajet ou une maladie professionnelle permet de rassembler des informations précises sur les décès (et leurs circonstances) de non-salariés agricoles (exploitants, entrepreneurs, solidaires, conjoints, aides familiaux) de France métropolitaine dans le cadre de leur travail et reconnus comme tels. Elle concerne l'ensemble des non-salariés agricoles, quel que soit leur organisme assureur, auprès de la MSA ou auprès du régime local d'Alsace-Moselle (exploitations ou entreprises basées dans les départements Moselle, Bas-Rhin, Haut-Rhin).

Cette étude dénombre pour les victimes :

- les accidents mortels survenus dans l'exercice du travail sur le lieu de l'exploitation, de l'entreprise, de l'établissement ou du chantier, et reconnus en lien avec l'exercice de leur activité professionnelle,
- les accidents mortels pendant le trajet aller-retour entre le domicile et le lieu de travail ou sur tout autre lieu où les victimes doivent se rendre pour leurs activités professionnelles,
- l'issue mortelle des maladies professionnelles.

[Télécharger les données au format Excel :](#)

## 1. BAISSÉ DES ATMP MORTELS CHEZ LES NON-SALARIÉS AGRICOLES EN 2016

En France métropolitaine (départements d'Alsace et Moselle compris), de 2014 à 2016, 308 non-salariés agricoles sont décédés, en lien direct avec l'exercice de leur profession, soit une moyenne annuelle de 103 décès.

Avec 100 décès, le nombre de décès en 2016 est inférieur à la moyenne annuelle sur la période 2012-2016 (102) (tableau 1). Il est toutefois supérieur aux années 2013 et 2014, avec respectivement 86 et 94 décès.

Aucune circonstance ou élément particulier ne permet d'expliquer les fortes hausses en 2012 et en 2015.

TABLEAU 1  
NOMBRE DE DECES SUR LES CINQ DERNIERES ANNEES

	2012	2013	2014	2015	2016
Tous types ATMP	118	86	94	114	100

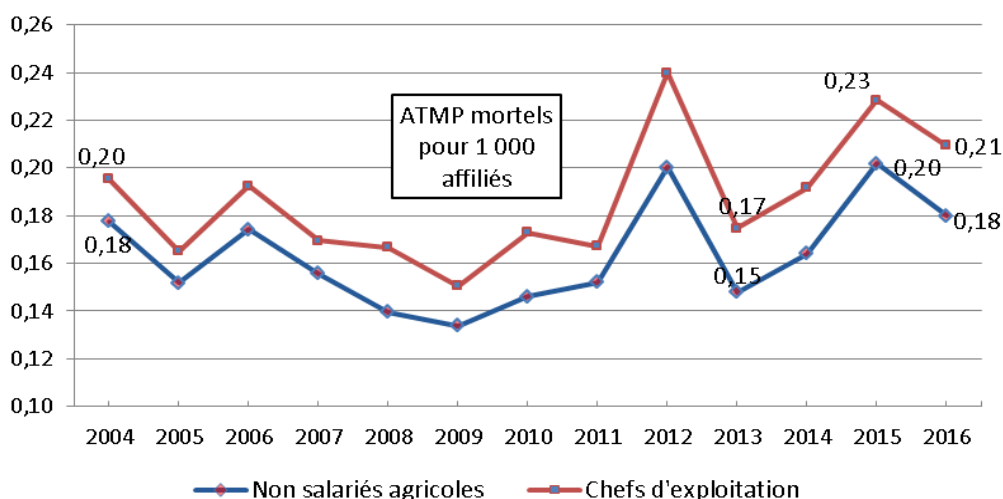
Source : MSA

Pour l'ensemble des non-salariés agricoles, l'indice de fréquence, c'est-à-dire le nombre d'accidents du travail, de trajet et de maladies professionnelles (ATMP) mortels pour 1 000 affiliés, fluctue sur la période 2004-2016 (graphique 1). Il augmente en moyenne de 0,1 % par an.

En 2016, l'indice de fréquence diminue de 10,9 % en un an. Cette baisse est entièrement due à celle du nombre d'ATMP mortels de 12,3 %.

L'indice de fréquence pour les seuls chefs d'exploitation, présente une évolution similaire, mais est supérieur à celui de l'ensemble des non-salariés agricoles. Cet indice plus élevé est dû à un nombre peu important de décès pour les autres statuts.

GRAPHIQUE 1  
INDICE DE FREQUENCE DES ATMP MORTELS DE 2004 A 2016



Source : MSA

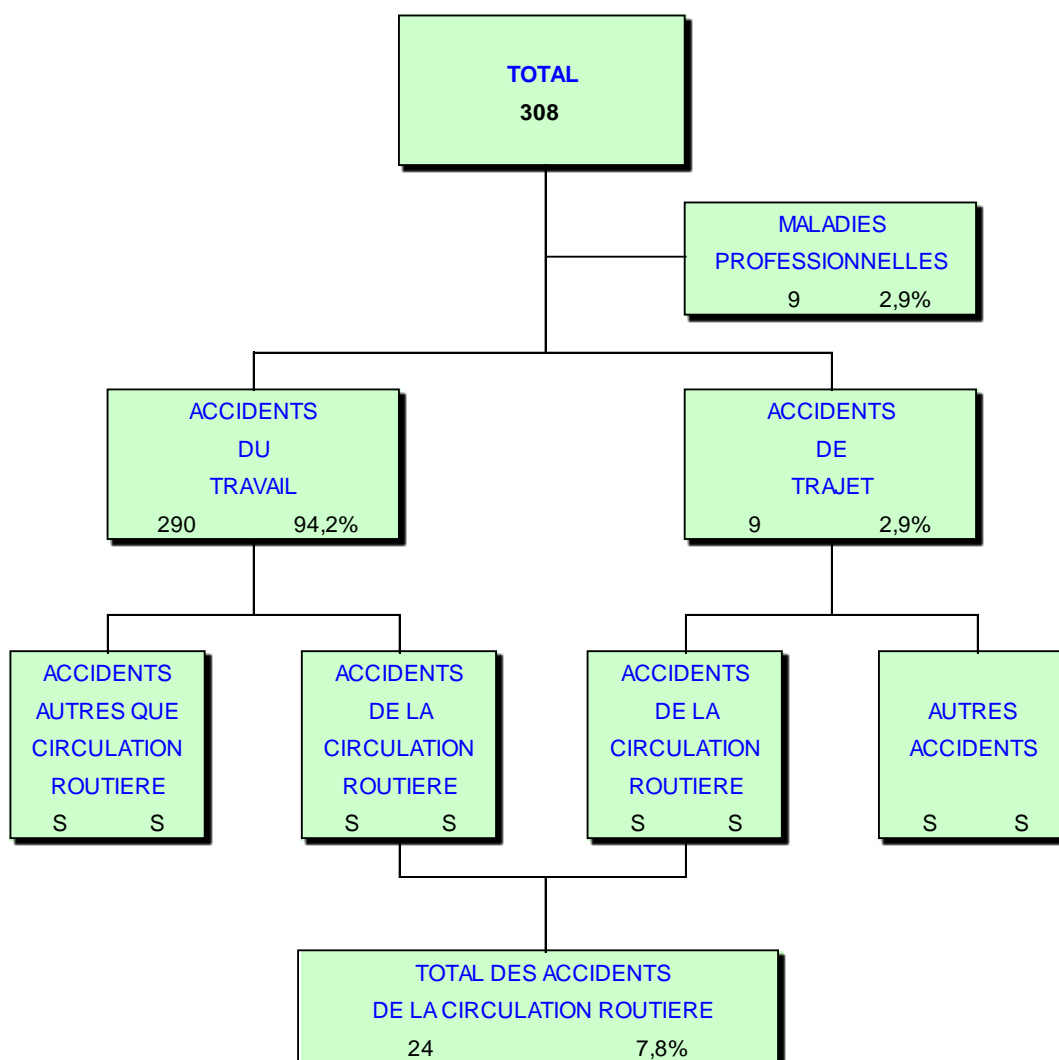
## 2. LES ACCIDENTS DU TRAVAIL RESPONSABLES DE 94,2 % DE L'ENSEMBLE DES DECES SUR LA PERIODE 2014-2016

Au vu du faible nombre d'accidents mortels pour une année, les indicateurs et circonstances des décès à la suite d'un accident ou d'une maladie professionnelle mortels sont étudiés sur une période de trois ans cumulés, i.e. 2014-2016.

Sur la période de 2014 à 2016, les accidents du travail représentent 94,2 % de l'ensemble des décès. Les accidents de trajet concernent 2,9 % des décès, avec neuf accidents. Les maladies professionnelles mortelles reconnues sont également au nombre de neuf, dont cinq affections dues à l'inhalation de poussières d'amiante (MP tableau n° 47) (graphique 2).

Sur la période étudiée, 7,8 % des décès sont imputables à des accidents de la circulation routière (du travail ou de trajet).

GRAPHIQUE 2  
REPARTITION DES ATMP MORTELS SELON LE TYPE D'ACCIDENT DE 2014 A 2016



S : donnée confidentielle, en application des règles du secret statistique

Source : MSA



### 3. UNE MAJORITE D'HOMMES, CHEFS D'EXPLOITATION VICTIMES D'ACCIDENTS

Quel que soit le type d'ATMP, les victimes sont très majoritairement des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole. Alors qu'ils concernent seulement 82,2 % des affiliés, ils sont surreprésentés avec 94,8 % des décès (tableau 2), dont la totalité des accidents de trajets et des maladies professionnelles mortels.

TABLEAU 2

NOMBRE CUMULE SUR LA PERIODE 2014-2016 DE DECES SELON LE TYPE D'ACCIDENT ET LE STATUT DE LA VICTIME

	Accidents du travail		Accidents de trajet		Maladies professionnelles		Tous types ATMP		Population (Hors CAAA)
	Nombre de décès	%	Nombre de décès	%	Nombre de décès	%	Nombre de décès	%	%
<b>Chefs d'exploitation</b>	274	94,5 %	9	100,0 %	9	100,0 %	292	94,8 %	82,2 %
<b>Autres statuts</b>	16	5,5 %	0	0,0 %	0	0,0 %	16	5,2 %	17,8 %
<b>Total</b>	290	100 %	9	100 %	9	100 %	308	100 %	100 %

Source : MSA

Les victimes sont essentiellement masculines avec 95,8 % des ATMP mortels (tableau 3).

Ceci peut être expliqué en partie par le fait que les femmes ne représentent que 28,9 % de l'ensemble des non-salariés agricoles.

La fréquence plus élevée des accidents mortels chez les hommes peut également être due au fait que les femmes exercent globalement des métiers moins dangereux, moins physiques et moins à risque.

Diverses enquêtes confirment que les accidents du travail mortels sont des « événements très majoritairement masculins »\*.

TABLEAU 3

NOMBRE CUMULE SUR LA PERIODE 2014-2016 DE DECES SELON LE TYPE D'ACCIDENT ET LE SEXE DE LA VICTIME

	Accidents du travail		Accidents de trajet		Maladies professionnelles		Tous types ATMP		Population
	Nombre de décès	%	Nombre de décès	%	Nombre de décès	%	Nombre de décès	%	%
<b>Hommes</b>	279	96,2 %	S	S	S	S	295	95,8 %	71,1 %
<b>Femmes</b>	11	3,8 %	S	S	S	S	13	4,2 %	28,9 %
<b>Total</b>	290	100 %	9	100 %	9	100 %	308	100 %	100 %

S : donnée confidentielle, en application des règles du secret statistique

Source : MSA

Les victimes âgées de 50 à 59 ans sont les plus nombreuses avec 44,2 % des décès tous types d'ATMP et 45,5 % pour les seuls accidents du travail alors que cette tranche d'âge ne correspond qu'à 35,8 % de la population des non-salariés (tableau 4).

Les accidents de trajet concernent toutes les tranches d'âge à partir de 30 ans. En revanche, les victimes d'une maladie professionnelle mortelle ont toutes plus de 50 ans.

\* Cf étude InVS : dans 94 % des accidents de travail mortels, la victime est un homme.

**TABLEAU 4**  
**NOMBRE CUMULE SUR LA PERIODE 2014-2016 DE DECES SELON LE TYPE D'ACCIDENT ET L'AGE DE LA VICTIME**

	Accidents du travail		Accidents de trajet		Maladies professionnelles		Tous types ATMP		Population
	Nombre de décès	%	Nombre de décès	%	Nombre de décès	%	Nombre de décès	%	%
moins de 30 ans	7	2,4 %	0	0,0 %	0	0,0 %	7	2,3 %	6,9 %
de 30 à 39 ans	31	10,7 %	S	S	0	0,0 %	S	S	16,1 %
de 40 à 49 ans	71	24,5 %	S	S	0	0,0 %	S	S	27,2 %
de 50 à 59 ans	132	45,5 %	S	S	S	S	136	44,2 %	35,8 %
60 ans et plus	49	16,9 %	S	S	S	S	59	19,2 %	14,1 %
<b>Total</b>	<b>290</b>	<b>100 %</b>	<b>9</b>	<b>100 %</b>	<b>9</b>	<b>100 %</b>	<b>308</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

S : donnée confidentielle, en application des règles du secret statistique

Source : MSA

L'âge moyen des victimes tous types d'ATMP est de 51 ans et 6 mois avec un âge médian de 53 ans. L'âge médian pour les accidentés du travail mortels est de 53 ans et celui des victimes d'un accident de trajet mortel, de 50 ans.

#### **4. L'UTILISATION D'UNE MACHINE, A L'ORIGINE DE PLUS D'UN ACCIDENT DU TRAVAIL MORTEL SUR QUATRE**

Le nombre d'accidents mortels du travail s'élève à 290 sur trois ans, soit 97 décès en moyenne par année. Les non-salariés sont victimes de 91 accidents du travail mortels en 2014, 107 en 2015 et 92 en 2016.

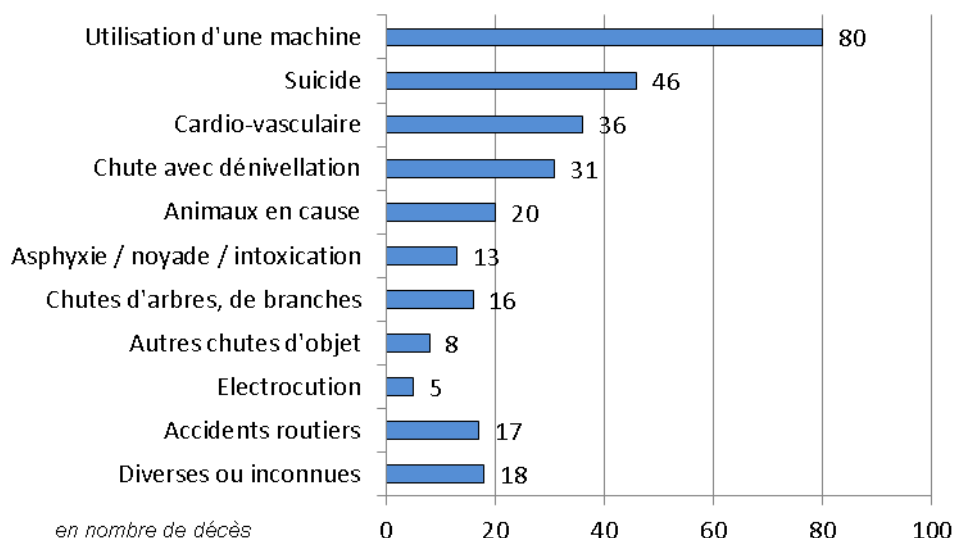
En moyenne, 27 accidents mortels du travail (hors circulation routière) se produisent chaque année au contact d'une machine (fixe ou mobile), d'un matériel agricole ou d'un outil motorisé, soit 27,6 % des décès (graphique 3).

Parmi ces décès liés à l'utilisation d'une machine ou d'un matériel agricole, sont principalement identifiés pour la période 2014-2016 :

- des écrasements par un tracteur (hors renversement) ou une machine en mouvement pour 21 cas,
- des écrasements ou coincements par des éléments de machine ou par la machine elle-même (non en mouvement), pour une vingtaine de décès,
- des happements par des éléments de machine ou des arbres de transmission à cardan, 18 décès,
- des écrasements dus à des renversements de tracteur, 19 cas.

Télécharger les données au format Excel : 

**GRAPHIQUE 3**  
**NOMBRE D'ACCIDENTS MORTELS DU TRAVAIL PAR CAUSE DE L'ACCIDENT DE 2014 A 2016**



Source : MSA

Sur les trois années considérées, 46 décès d'exploitants agricoles (soit 15,9 % des décès) ont été reconnus notamment suite à l'enquête de gendarmerie ou de police comme des suicides pouvant avoir un lien direct avec des difficultés professionnelles ou financières. Ce nombre a tendance à augmenter ces dernières années puisque depuis 2010, en moyenne treize décès sont reconnus par année.

Entre dix et treize accidents du travail mortels sont consécutifs à un accident cardio-vasculaire (hors circulation routière), soit en moyenne douze décès par an (12,4 % des décès).

De 2014 à 2016, 31 chutes de hauteur (autres que depuis une machine, un matériel ou un animal) ont été mortelles, soit 10,7 % du total des accidents du travail. Sur ces 31 accidents, 17 sont survenus lors de travaux effectués sur des bâtiments agricoles, tous lors d'une intervention sur toiture.

Les décès liés aux animaux, sont au nombre de 20 sur la période. Pour 80,0 % de ces décès, la victime a été bousculée ou agressée par un bovin (vache, taureau...).

Entre trois et neuf décès par année sont dus à l'écrasement des victimes du fait d'une chute d'arbre ou de branche, lors de travaux d'abattage d'arbre ou de débardage de bois, soit 5,5 % des accidents mortels du travail sur la période 2014-2016.

Les non-salariés ont été victimes de treize asphyxies, noyades ou intoxications mortelles, dont six dues à une noyade ou une asphyxie de la victime par des gaz (CO<sub>2</sub> ou H<sub>2</sub>S) dans des fosses à lisier.

Les autres causes d'accidents sont principalement :

- l'écrasement des victimes à la suite de chutes d'objets, huit décès
- l'électrocutation de cinq accidentés
- des accidents de circulation routière, 17 décès dont sept consécutifs au renversement d'un tracteur ou d'un chariot automoteur conduit par la victime.

#### 4.1 Quatre accidents mortels sur dix chez les éleveurs de bovins

Sur la période de 2014 à 2016, avec 42,1 % des accidents mortels du travail, les non-salariés des secteurs des **élevages de bovins** sont les plus touchés (graphique 4). Sur les trois ans, les **éleveurs de bovins laitiers** concentrent à eux seuls 29,0 % des accidents mortels du travail et 45,7 % des suicides.

Le nombre d'accidents mortels survenus dans les **exploitations de cultures spécialisées** varie de 24 à 26 selon l'année. Au total, 76 accidents sont survenus au cours de la période, soit une part de 26,2 % dans le total des accidents du travail mortels.

Au sein de ces exploitations de cultures spécialisées, 10 accidents mortels en 2014, 15 en 2015 et 13 en 2016 sont recensés pour les **exploitations de cultures céréalières et industrielles**. Les secteurs **viticoles** avec 18 décès et du **maraîchage, floriculture** avec 14 décès de 2014 à 2016 sont également particulièrement touchés.

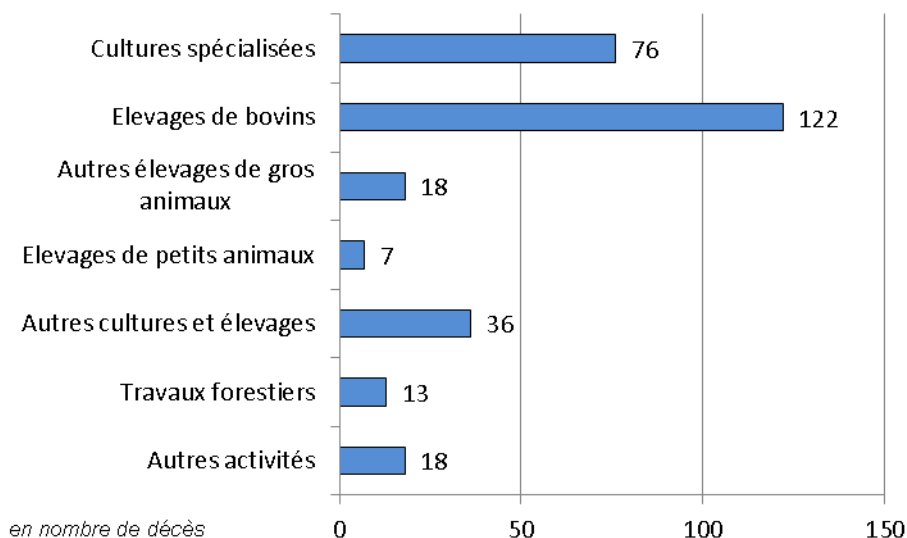
Les **exploitations de cultures et d'élevage non spécialisés** (domaine autres cultures et élevages) regroupent 10,0 % du total des accidents mortels du travail, avec 29 décès pour la période.

Parmi les autres élevages de gros animaux, les **élevages d'ovins, caprins** sont concernés par 15 accidents mortels sur la période.

Pour les **exploitations de bois**, principal secteur du domaine des travaux forestiers, 13 non-salariés sont victimes d'un accident mortel pour la période de 2014 à 2016, essentiellement des chutes d'arbres ou de branches. Les accidents dans ce secteur représentent 4,5 % du total des accidents mortels du travail.

Par rapport au nombre de non-salariés, le nombre de décès est le plus élevé pour le secteur des **travaux forestiers** avec un indice de fréquence de 0,65 décès pour 1 000 affiliés. Vient ensuite le secteur des **élevages de bovins** avec 0,24 décès pour 1 000 affiliés.

GRAPHIQUE 4  
NOMBRE D'ACCIDENTS MORTELS DU TRAVAIL PAR SECTEUR D'ACTIVITE DE 2014 A 2016



Source : MSA

#### **4.2 Les deux cinquièmes des accidents entre 14 heures et 19 heures**

Hors samedi et dimanche, on ne remarque pas de différence importante au niveau du nombre d'accidents selon les jours de la semaine : 7,9 % des accidents du travail mortels ont lieu le dimanche et 12,1 % le samedi contre, en moyenne, 16,0 % les autres jours.

Le cumul des accidents sur trois ans selon leur mois de survenue indique une accidentologie un peu moins importante en février.

Les deux cinquièmes des accidents (40,4 %) sont survenus de 14h à 19h et un tiers (32,9 %) de 9h à 13h.

### **5. ACCIDENTS DE LA CIRCULATION ROUTIERE: 7,8 % DES ACCIDENTS MORTELS DE 2014 A 2016**

En moyenne, huit accidents mortels de la circulation (travail ou trajet) se produisent chaque année, soit 7,8 % des ATMP mortels. Plus des deux tiers de ces accidents sont des accidents du travail sur route.

Un tiers des accidents routiers met en cause une tierce personne. Dans la moitié des cas, la victime conduisait un véhicule de tourisme.

Les véhicules de tourisme représentent 71,4 % des véhicules des victimes d'un accident de trajet sur route mortel et 17,6 % des véhicules des victimes d'un accident du travail sur route mortel.

Sur le total des trois années, les exploitants des cultures spécialisées sont concernés par 41,7 % des accidents de la circulation et les éleveurs de bovins, par 37,5 %.

Les chefs d'exploitation représentent 91,7 % des victimes d'un accident de la circulation mortel et la quasi-totalité sont des hommes.

La moitié des victimes a entre 50 et 59 ans. Cette proportion est de 58,8 % pour les victimes d'un accident de travail sur route et de 28,6 % pour les victimes d'un accident de trajet sur route.

Télécharger les données au format Excel : 

# Sources et définitions

## ■ Sources de données

Les données, présentées ci-après, sont issues des questionnaires d'enquêtes « accidents mortels » retournés à la Caisse Centrale, par les MSA et par les Caisses d'Assurance-Accidents Agricoles, pour chacun des décès survenus de 2014 à 2016 et identifiés comme étant liés à un accident du travail ou à une maladie professionnelle.

Ce sont celles mises à jour en octobre 2017.

Ces données sont déclinées par type d'ATMP, par circonstances de survenue des accidents mortels, par secteurs d'activité, par statut, sexe et âge des victimes. Un sous-dénombrement du nombre d'accidents et de maladies mortels peut être possible pour des causes comme :

- un délai assez long entre la date de l'accident et la date du décès,
- un enregistrement du décès pas toujours effectué pour des victimes sans ayant droit pour lesquelles aucune dépense n'est attachée à l'accident,
- des difficultés d'identifier pour les exploitants agricoles ce qui relève de l'activité professionnelle ou du privé,
- une reconnaissance tardive du lien entre le décès et l'ATMP

## ■ Définitions des indicateurs

### **Nombre de décès**

Nombre de décès par accident du travail, de trajet ou maladie professionnelle au cours de l'année

### **Nombre annuel de non-salariés agricoles**

Nombre de non-salariés tous statuts (hors enfants dont les données de population ne sont pas connues) affiliés au moins une fois au cours de l'année considérée

### **Indice de fréquence des accidents mortels**

$$\frac{\text{Nombre de décès dans l'année}}{\text{Nombre annuel de non-salariés}} \times 1000$$

## ■ Champ de la population

La population non salariée concerne les statuts suivants :

- les chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole,
- les conjoints de chefs d'exploitation travaillant sur l'exploitation,
- les aides familiaux,
- les cotisants solidaires (depuis 2008) : personnes non-salariées agricoles dont l'importance de l'exploitation ne permet pas l'assujettissement au régime de protection sociale des non-salariés agricoles mais qui sont redevables d'une cotisation forfaitaire de solidarité (articles L. 731-23 et L. 731-24 du code rural),
- pour les non-salariés en Alsace-Moselle, les retraités sont aussi concernés.

Ne sont pas retenus :

- les enfants : affiliés âgés de 14 à 16 ans (20 ans dans certaines situations).

Une catégorie de risque est attribuée à chaque exploitation ou entreprise. Elle correspond à l'activité principale de l'exploitation (cf. annexe).

## Chiffres clés pour la période 2014-2016

- |   |   |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"><li>- 308 non-salariés sont décédés des suites d'un accident ou d'une maladie professionnelle.</li><li>- 94,2 % des décès sont survenus à la suite d'un accident du travail.</li><li>- 2,9 % des décès concernent les accidents de trajet.</li><li>- 2,9 %, soit neuf décès, sont survenus des suites d'une maladie professionnelle.</li><li>- 94,8 % des décédés sont des chefs d'exploitation agricole.</li><li>- Les hommes, avec 95,8 % des décès, sont les plus touchés.</li><li>- L'âge moyen des victimes est de 51 ans et 6 mois.</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>- 27,6 % des décès sont survenus lors de l'utilisation d'une machine (fixe ou mobile) ou d'un outil motorisé.</li><li>- Les suicides représentent 15,9 % des décès et les accidents cardio-vasculaires, 12,4 %.</li><li>- Les éleveurs de bovins sont très concernés par les accidents mortels du travail avec 42,1 % des décès.</li><li>- Les exploitants en cultures spécialisées sont également touchés avec 26,2 % des décès.</li><li>- 7,8 % des décès sont des accidents de la circulation routière (du travail ou de trajet).</li><li>- Cinq des neuf maladies professionnelles mortelles sont des affections dues à l'inhalation de poussières d'amiante.</li></ul> |
|---|---|

### Sigles cités :

APRIA RSA	: Réunion de sociétés d'assurances
ATMP	: Accidents du travail – Maladie professionnelle
CAAA	: Caisse d'assurance accidents agricoles (Régime local d'Alsace-Moselle pour les accidents du travail agricole)
DSEF	: Direction des Statistiques, des Etudes et des Fonds
MSA	: Mutualité sociale agricole
ORPA	: Observatoire des risques professionnels agricoles

### Bibliographie :

- « Des indicateurs en santé au travail – Les accidents mortels d'origine professionnelle en France » Institut de veille sanitaire (InVS), septembre 2011.



## ANNEXE

### CLASSEMENT DES ENTREPRISES ET DES EXPLOITATIONS AGRIQUES PAR ACTIVITES EXERCEES

- 01 - Maraîchage, floriculture
- 02 - Arboriculture fruitière
- 03 - Pépinières
- 04 - Cultures céréalières et industrielles "grandes cultures"
- 05 - Viticulture
- 06 - Sylviculture
- 07 - Autres cultures spécialisées
- 08 - Elevage bovin lait
- 09 - Elevage bovin viande
- 10 - Elevage bovin mixte
- 11 - Elevage ovins, caprins
- 12 - Elevage porcins
- 13 - Elevage de chevaux
- 14 - Autres élevages de gros animaux
- 15 - Elevage de volailles, de lapins
- 16 - Autres élevages de petits animaux
- 17 - Entraînement, dressage, haras, clubs hippiques
- 18 - Conchyliculture
- 19 - Cultures et élevage non spécialisés, polyculture, poly-élevage
- 20 - Marais salants
- 21 - Exploitations de bois
- 22 - Scieries fixes
- 23 - Entreprises de travaux agricoles
- 24 - Entreprises de jardins, paysagistes, de reboisement
- 25 - Mandataires des sociétés ou caisses locales d'assurances mutuelles agricoles

**MSA Caisse Centrale**

19, rue de Paris

CS 50070

93013 Bobigny Cedex

**Direction des Statistiques, des Etudes**

**et des Fonds**

Tél. : 01 41 63 77 77

[www.statistiques.msa.fr](http://www.statistiques.msa.fr)



santé  
famille  
retraite  
services

L'essentiel & plus encore